



Objet : Réorganisation des PIAL et situation des AESH

Madame le Recteur,

Des collègues en EPLE nous signalent que certains PIAL ont fixé des seuils maximum pour répartir le nombre d'heures d'accompagnement. Nous souhaiterions savoir si des directives officielles ont été transmises en ce sens, notamment dans le but de plafonner le nombre d'heures d'accompagnement mutualisé, par niveau et par classe et ce, quel que soit le nombre d'élèves notifiés ou en attente de notification.

En effet, nous constatons déjà les effets délétères de ces consignes, aussi bien pour les personnels que les familles. Nombreux sont les collègues AESH qui subissent une dégradation sans précédent de leurs conditions de travail, et qui constatent la réduction quantitative et qualitative de la qualité de l'accompagnement proposé aux élèves en situation de handicap : des réorganisations de services incessantes et improvisées ainsi que l'inflation du nombre d'élèves (et de niveaux) conduisent à une véritable souffrance et à une perte de sens chez des agents pourtant engagés en dépit de la précarité qu'ils.elles subissent.

Nous aimerions donc obtenir des éclaircissements sur ces consignes et comprendre comment celles-ci s'inscrivent dans la mise en œuvre de l'école inclusive, plus particulièrement en ce début d'année scolaire.

Nous vous prions de croire en notre profond attachement au service d'Éducation Nationale.

Pour la section académique du SNES-FSU,

Jean-François Carémel

Kévin Plouviez